

DECRET N° 2008-525 DU 08 SEPTEMBRE 2008

Accordant la nationalité béninoise à
Monsieur Améré Taliatu AKINTAYO

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- **Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- **Vu** le décret n° 2007-653 du 31 décembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur ;
- Vu** la requête de Monsieur Améré Taliatu AKINTAYO et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 juin 2008 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : La nationalité béninoise est accordée à Monsieur Améré Taliatu AKINTAYO, né le 14 mars 1938 à Iwo au Nigéria, fils de Salami AKINTAYO et de Alhadja Raliatu.

.../...

Article 2 : Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur et le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique sont chargés de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 08 septembre 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni Y A Y I.

Le Ministre des Affaires Etrangères,
de l'Intégration Africaine, de la
Francophonie et des Béninois
de l'Extérieur,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des Droits
de l'Homme

Moussa OKANLA.-

Gustave ANANI CASSA.-

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité Publique,

Félix Tissou HESSOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 HCJ 2 GS/MJLDH 4 MAEIAFBE 4
AUTRES MINISTERES 24 AMBASSADE BENIN/ALLEMAGNE 2 DGBM-DCF- DGTCP-
DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM -IGAA 3 UAC-
ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERESSE 1 JO 1.-